Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le
ID : 032-200023620-20231207-ARRET_2023_976T-DE

Gascogne Toulousaine
communauté de communes

N° 2023-976

Arrêté portant délégation de fonctions

Le Président de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine,

Vu l'article L 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui confère au président, sous sa surveillance et sa responsabilité, le pouvoir de déléguer l'exercice d'une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses vice-présidents et en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à d'autres membres du bureau,

Considérant que Mme Muriel ABADIE a été élue 8ème vice-présidente,

Considérant que pour la bonne marche des services intercommunaux et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains actes et documents soient assurés par les vice-présidents, et que certaines formalités puissent être exécutées dans les meilleurs délais,

ARRÊTE

Article 1er : À compter du 23/11/2023, il est donné délégation de fonctions à Mme Muriel ABADIE, 8ème vice-présidente, pour intervenir dans les domaines suivants : **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.**

Article 2 : Cette délégation n'entraîne pas de délégation de signature.

Article 3 : Ces délégations sont données sous la surveillance et la responsabilité du Président et sont révocables à tout moment. Mme Muriel ABADIE rend compte, à tout moment et sans délai, de toutes les décisions prises dans le cadre des présentes délégations.

Article 4 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la CCGT[1] et une ampliation de cet arrêté sera adressé à M. le préfet du Gers et à Mme la comptable publique.

Article 5 : Le président, la directrice générale des services et la trésoriére de la Communauté de communes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de PAU, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

[1] CCGT : communauté de communes de la Gascogne Toulousaine

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le
ID : 032-200023620-20231207-ARRET_2023_976T-DE

Fait à l'ISLE-JOURDAIN,le jeudi 7 décembre 2023

Le Président,

Francis IDRAC

Le présent arrêté a été expédié à la Préfecture le 7 décembre 2023

Affiché le 7 décembre 2023

Notifié le 7 décembre 2023

Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Communauté de communes de la Gascogne Toulousaine
Utilisateur : IDRAC Francis

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**ARRET_2023_976T**
Objet :	**Arrêté portant délégation de fonctions à Mme**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-12-07 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.4 - Delegation de fonctions
Identifiant unique :	032-200023620-20231207-ARRET_2023_976T-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 032-200023620-20231207-ARRET_2023_976T-DE-1-1_0.xml	text/xml	883 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2023-976BIS Arrêté délégations fonctions ABADIE.pdf Nom métier : 99_DE-032-200023620-20231207-ARRET_2023_976T-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	87.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	8 décembre 2023 à 12h02min20s	Dépôt initial
En attente de transmission	8 décembre 2023 à 12h02min25s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	8 décembre 2023 à 12h02min55s	Transmis au MI
Acquittement reçu	8 décembre 2023 à 12h03min00s	Reçu par le MI le 2023-12-08